



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025

Assemblée communale tenue à la Salle des sociétés, bâtiment communal de Billens.

Présidée par M. Florian Dubail, Syndic.

Procès-verbal tenu par Mme Alexandra Lovati, Secrétaire communale.

Citoyennes et citoyens présents : 64 y compris les membres du Conseil communal et Mme Italiano Vanessa, Collaboratrice des finances

Présent-e-s sans droit de vote : Secrétaire communale : Mme Alexandra Lovati
Administratrice des finances : Mme Pauline Grossrieder

Excusé-e-s : M. Stéphane Chammartin
Mme Blurette Barbey
M. Philippe Curdy

Remarque : 1 personne a quitté l'assemblée au point 10 divers

- A 20h04, M. Florian Dubail ouvre l'assemblée, salue cordialement les personnes présentes, les remercie de leur présence ; Selon document projeté à l'écran :
- Rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote ;
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille Officielle n° 47 du 21 novembre 2025, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet communal ;
- Présente le tractanda à l'écran et mentionne que le point 6 concernant le Centre village est déplacé après le point sur la situation des investissements.

Le tractanda tel que proposé est approuvé à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, cette assemblée peut valablement délibérer.

1. Constitution de l'Assemblée et désignation des scrutateurs

M. Dubail procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Jean-Joseph Raemy
- Mme Françoise Reynaud

2. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 mai 2025 (ne sera pas lu en assemblée)

Le procès-verbal du 13 mai 2025 n'est pas lu. Il a été mis à disposition sur le site internet communal et au bureau communal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

M. Dubail remercie la rédactrice et le soumet au vote.

Vote : **Oui : 64** **Non : 0** **Abstention : 0**
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Budget de résultats 2026

M. Chammartin prend la parole et remercie les citoyens-nes de leur présence ce qui prouve leur intérêt manifesté pour une bonne gestion des affaires communales et d'un partage de nos soucis pour une utilisation optimale de nos capacités financières.

Ce budget a été établi avec conscience et en prenant compte des éléments et chiffres parvenus par les différents services de l'Etat ou des associations régionales dont nous faisons parties. Cette année, nous avons dû composer avec les incertitudes liées au PAFE (Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat). Concernant les charges liées du canton, celui-ci nous a déjà communiqué les montants appliqués avec l'effet du PAFE (Plan d'Assainissement des Finances de l'Etat) pour 2026 (malgré le référendum). Pour notre commune, la mise en vigueur signifie une augmentation de charges de CHF 70'000.- à CHF 80'000.-.

- Diminution de la participation du ct au financement des prestations AI ;
- Diminution financement des prestations complémentaires AVS ;
- Diminution aux dépenses relatives au trafic régional.

3.1. Présentation (selon powerpoint projeté à l'écran)

M. Chammartin : Présente le récapitulatif du budget de résultats 2026

L'exercice mentionne un excédent de charges de CHF 102'197.-.

Le compte 2 : Formation représente 34 % des charges

Le compte 5 : Prévoyance sociale représente 12,5 %

Le compte 6 : Trafic & communications 9,5 % + CHF 170'000.- comptes 2024

Compte 0 : Administration

Rien à signaler. Nouveau poste dès le 1^{er} janvier 2026 pour la Loi sur la Protection des données, montant budgétisé : CHF 7'000.-.

Compte 1 : Ordre public

14 : Curatelles – AGR (Association Glâne Région) : CHF 29'079.-.

15 : Produits CHF 37'000.- = taxes non-pompiers reversées au ASSF (Association des Secours Sud Fribourgeois).

Compte 2 : Enseignement & Formation

21 : Ecoles primaires – Participation aux infrastructures (location des salles de classe) pour CHF 192.-/enfant et par mois (auparavant : CHF 80.-/enfant et par mois).

Frais financiers COGL : + CHF 36'000.- par rapport à 2024.

22 : Part des communes aux institutions spécialisées = + CHF 18'000.- par rapport à 2024.

Compte 3 : Culte, culture et loisirs

34 : Frais Epicentre Exploitation CHF 54'894.- + frais financiers CHF 31'656.-.

Compte 4 : Santé

41 : Participation aux homes médicaux régionaux = + CHF 60'000.- (Home Siviriez en sus).

42 : Participation aux ambulances = CHF 11.65/habitant à la ASSF.

Compte 5 : Prévoyance sociale

52 : Participation au financement prestations AI – Selon PAFE : CHF 31'618.-.

53 : Participation au financement des prestations complémentaires AVS – PAFE : CHF 43'480.-.



Compte 6 : Trafic & Communications

62 : Participation aux dépenses relatives au trafic régional – PAFE : CHF 40'000.-.

M. Dubail : On ne sait toujours pas si le PAFE va être adopté mais nous avons tenu compte des augmentations de charges dans le budget.

Compte 7 : Protection de l'Environnement & Aménagement du territoire

71 : Approvisionnement en eau = Couverture 100 %.

72 : Traitement de eaux usées = Couverture 100 %.

73 : Déchetterie = Couverture 85,4 % (Taux de couverture demandé : 70 %).

77 : Entretien cimetière : CHF 10'000.-.

M. Berset : Précise que ce montant correspond aux travaux de réfection du mur mitoyen.

79 : Amortissement PAL : CHF 26'925.55.

Compte 8 : Economie

84 : Participation Association touristique régionale gérée par l'AGR pour CHF 8'607.-.

85 : Participation Association régionale promotion économique-AGR pour CH 19'700.-.

Compte 9 : Finances & Impôts

91 : Impôts sur revenu : nouveaux contribuables (80 – estimation pour 2026).

95 : Impôts sur les véhicules à moteur.

96 : Paiement des intérêts emprunt Centre village et pour le projet de bouclage réseau d'eau CHF 86'700.-.

M. Dubail : Précise que l'entier a déjà été emprunté pour financer le Centre village et a été placé pour avoir un intérêt rémunérateur pas trop cher.

M. Chammartin : Nous avons pu obtenir un taux à 1,23 % au lieu de 2% comme prévu initialement.

990 : Prélèvement Réserve réévaluation MCH 2

Question(s) :

Personne ne s'étant pas annoncée : A combien est-ce que vous replacez ?

M. Chammartin : Nous avons placé 2 millions sur compte épargne avec la Raiffeisen à 1%.

3.2. Rapport de la Commission financière

M. Louis Rouiller donne lecture du rapport (*voir annexe 1*).

3.3. Discussion

M. Nicolas Chastaing : Les charges concernant les transports sont-elles liées à la nouvelle ligne de bus ou autres ?

M. Helle : Non, c'est indépendant dans le sens où nous participons du fait de notre budget à l'ensemble des lignes. C'est un pot commun.

M. Chammartin : Précise qu'il y a également une augmentation en raison du PAFE.

M. Nicolas Chastaing : Et la fréquentation de la ligne ?

M. Helle : Elle est conforme à ce qui était prévu. On est un peu au-dessous de ce qu'avait prévu les TPF, mais ils restent satisfaits car cela correspond à ce que nous pouvions espérer pour le lancement d'une nouvelle ligne. Fréquentation également liée aux élèves.

M. Nicolas Deillon :

- La population de la commune a augmenté d'env. 10 % ?

- L'augmentation des charges est-elle proportionnelle à l'augmentation de la population ?

M. Dubail : - Elle n'a pas augmenté ces 3 dernières années. Au 1^{er} décembre 2025, nous étions à 899 habitants.



- Au niveau des écoles oui, car cette année nous n'avions qu'un semestre où les élèves étaient dans le nouveau bâtiment. L'année prochaine sera une année complète.

M. Helle : Précise qu'il n'y a pas plus d'élèves qu'il y a 5 ans. Environ 70 élèves (primaires).

M. Dubail : Nous avons estimé à un 10 % d'augmentation de la population.

3.4. Approbation

Vote : Oui : 64	Non : 0	Abstention : 0
------------------------	----------------	-----------------------

Le budget de résultats 2026 est approuvé à l'unanimité

M. Chammartin : Adresse ses remerciements la Commission financière pour leur engagement et leur compréhension lors de l'examen du budget.

4. Présentation plan financier 2025-2029

M. Dubail : Présente le plan financier à l'écran et donne quelques explications (*en annexe 2*).

En 2025, excédent de charges de CHF 92'468.-, contre CHF 102'197.- en 2026, selon budget accepté à l'instant. En 2030, nous serons à un excédent de charges de CHF 333'404.-.

Pour 2025, on risque de clôturer plutôt à + CHF 50'000.-, donc ce qui ramènerait la projection de 2030 à un excédent de charges de CHF 150'000.- environ. Chiffre pas inquiétant, dans la mesure où cela représente un 3%.

Ce plan financier tient évidemment déjà compte des intérêts d'emprunt pour le Centre village. Il arrivera d'ici 2028 à un amortissement de CHF 150'000.- environ, cela dépend de la valeur immobilière et administrative que nous allons donner au nouveau bâtiment, mais cela se monte environ entre CHF 150'000.- et CHF 170'000.- par année, qui sera un amortissement comptable. Pour l'instant, les fonds propres communaux vont les absorber relativement facilement.

Ensuite, nous aurons le passage au photovoltaïque que nous allons commencer à amortir – somme de CHF de 21'000.- pour l'école primaire (augmentation des élèves) – amortissement réseau d'eau.

Recettes fiscales estimées : CHF 150'000.- dès 2027, car comme vous avez pu le constater ces jours, 2 nouveaux immeubles mis à l'enquête et encore un ou deux à venir.

Plan financier plus optimiste que celui présenté l'année passée.

Question(s)

M. Raymond Jaquet : Nous n'avons pas de planification des investissements ou des projets futurs qui devraient être réalisés ? Par exemple, on a l'épuration régionale qui va venir.

M. Dubail : L'épuration ne rentre pas dans ce plan. Concernée par la taxe au m3. Par ailleurs, vous avez reçu récemment votre facture avec le prix du m3 augmenté, dans le but de faire un fonds pour qu'en cas de « choc » au niveau du prix de l'eau, pas que nous augmentions d'un coup. Nous avons réussi à maintenir le prix de l'eau cette année, mais il vous faut savoir qu'il y a un nouveau tarif de la part de Romont.

Au niveau des gros investissements futurs, il pourrait y avoir les routes communales, notamment une que nous devons refaire complètement.



M. Raymond Jaquet : Et le séparatif ?

M. Dubail : Cela se fait à mesure des chantiers. Sinon, il n'y a pas de gros investissements de prévus. Nous sommes également en fin de législature, charge au prochain exécutif de voir s'il envisage d'autres investissements.

M. Chammartin : Rappelle que ce qui avait été mentionné lors du vote de l'investissement du Centre village c'était que les investissements pour les années à venir seraient plus « réfléchis ».

M. Guy Brülhart : Il faut faire des économies.

M. Dubail : C'est ce que nous faisons. A noter que sur les 4,4 millions de charges, nous avons la moitié des chiffres provenant des associations de communes et du canton. La marge de manœuvre est courte pour faire des économies. Par exemple, la déchetterie, on ne peut pas baisser les coûts.

M. Guy Brülhart : Oui mais la déchetterie, cela devient luxueux. Nous avons une déchetterie luxueuse. Lorsque l'on regarde aux alentours. Même celle de Romont est simple.

M. Berset : Celle de Romont est faite pour 3000 habitants, trop petite. Nous avons proposé un partenariat à Romont, notre déchetterie étant sous-occupée. Romont n'a pas voulu entrer en matière, mais ne ferme pas la porte, en discussion. Difficile quand c'est Billens qui propose à Romont (rires).

L'assemblée n'ayant plus de questions : point suivant.

5. Nomination de l'organe de contrôle

M. Dubail : Nous devons changer de fiduciaire et ceci est de la compétence de la Commission financière de désigner un nouvel organe, la parole est donnée à M. Rouiller.

M. Rouiller : Le Conseil communal nous a présenté une offre de Fidustrust Révision SA, société très compétente, et nous émettons un préavis favorable.

M. Chammartin : Nous travaillons déjà avec cette fiduciaire depuis 2022, dont le contrat est valable 3 ans, renouvelable encore une fois. La prestation devisée est de CHF 3'783.50 TTC par année.

Vote :	Oui : 64	Non : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------	-----------------------

La nomination de l'organe de contrôle Fidustrust Révision SA est approuvée à l'unanimité.
--

6. Approbation des statuts de la nouvelle Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

*Slide de présentation projeté à l'écran + message aux Communes de l'ABVGN
(le message est en annexe 3 du présent PV).*

M. Pichonnat : Il n'y a rien qui change au niveau des statuts. C'est une nouvelle association. Pour l'instant, il y a deux associations l'AEGN (7 communes) et l'AIMPGPS (8 communes), le but étant de grouper ceci sur l'ABVGN avec un seul statut régissant les deux stations d'épuration qui continueront à traiter les eaux, que ce soit à Autigny ou à Romont jusqu'à ce qu'une toute nouvelle station d'épuration soit installée à Autigny (Romont ne sera plus qu'une station de pompage). Raison pour laquelle, les communes concernées doivent approuver les nouveaux statuts. A noter que l'ensemble des employés est conservé.



Ce changement provient du plan sectoriel du traitement des eaux imposé par le Service de l'environnement, et l'élimination des micropolluants que nous n'arrivions plus à faire sur Romont, la station devenant trop petite. A Autigny, il y aura 70'000 équivalents habitant. Le coût de cette nouvelle station à Autigny sera de 120 millions (pas avant 2030-2032). La limite d'endettement de 120 millions sera soumise ultérieurement au référendum obligatoire. Il n'y aura plus qu'une seule clé de répartition. Pour nous cela ne change rien car nous serons toujours à 3%.

M. Dubail : Les délégués ont déjà donné leur accord, mais les assemblées communales de chaque commune doivent approuver ces statuts.

Question(s) :

Néant.

Vote :	Oui : 64	Non : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------	-----------------------

Les statuts de la nouvelle Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) sont acceptés à l'unanimité.
--

7. Approbation de la modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois

M. Dubail : Donne lecture du message du SSF rédigé à l'intention des Assemblées communales et Conseils généraux des communes membres de l'association, selon annexe 2.

Principales modifications des statuts :

- Le siège. Dans les premiers statuts, il était mentionné que le siège est au lieu où se trouve la Préfecture qui dirige l'association, cela viendrait à dire que tous les 4-5 ans il faudrait changer de siège. Changement : Là où se trouve l'association, en l'occurrence c'est à Châtel-St-Denis.
- Modalités de convocation : Vient à dire que nous pouvons convoquer par courriel.
- Composition du Comité : A ce jour, il y a 12 membres au Comité, dont 4 représentants pour chaque district, il a été proposé de passer à 9 (+ le Préfet qui dirige l'association) car avec l'expérience, 12 c'est beaucoup trop.
- Attributions du Comité de direction et délégations : Détail exact des tâches déléguées au Comité de direction + délégations à l'Administrateur.
- Organisation du Service des ambulances : Pour supprimer les anciens statuts qui demandaient un règlement d'organisation du service étant donné que tout ce qui se rapporte aux ambulances est régi par les instances fédérales au niveau de l'exploitation d'un service d'ambulances.
- L'obligation de servir : Nous avons l'obligation de servir, mais nous ne sommes pas obligés d'être engagés.
- La taxe d'exemption : Des dispenses ont été supprimées, comme par exemple pour les policiers – seulement pour les policiers fribourgeois, idem pour les services d'ambulances (ou limitrophes).
- Perception de la taxe : Précision sur le fait que ce sont les communes qui la perçoivent.

M. Dubail demande si l'assemblée souhaite la lecture des statuts modifiés, laquelle répond par la négative.

Question(s) :

Néant.

Vote :	Oui : 64	Non : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	----------------	-----------------------

La modification des statuts de l'Association Secours Sud Fribourgeois est approuvée à l'unanimité.

8. Situation des investissements

M. Dubail : Comme déjà mentionné, nous n'avons pas de nouveau(x) investissement(s) en 2026.

Immeubles administratifs : Panneaux photovoltaïques – il nous reste un solde de CHF 82'138.- - Une grande partie de ce montant ne faisait pas partie du budget Centre village (montant adjugé : env. CHF 50'000.-).

Aménagement Centre village : Nous sommes dans le budget. Les seuls surcoûts qu'il y a eu découlent du retard sur le chantier. Implenia aurait dû faire les travaux en 3 mois (devait faire la démolition et la creuse avant l'intervention de JPF). Ils ont été faits en 5 mois, ce qui a provoqué des surcoûts de JPF pour le retard (CHF 100'000.- env.), qui seront portés à charge d'Implenia. Car la quasi-totalité des retards provient du fait qu'Implenia n'a pas mis les bonnes ressources et les bons moyens pour les travaux.

Trottoirs-arrêts de bus : On a grand espoir que la demande de permis de construire soit déposée, en cours de traitement entre notre ingénieur et le canton pour la constitution du dossier.

Bouclage du réseau : Le dossier de demande de permis de construire est en cours de finalisation, nous attendons encore une convention signée de l'un des propriétaires concernés par le passage des travaux. L'appel d'offres va débuter ces prochaines semaines en collaboration avec Prévonloup qui va se connecter chez nous.

Quartier du Riau : Conduites à la charge de la commune pour les 7 immeubles construits. Leur participation au réseau sera facturée en 2026 aux différents propriétaires concernés.

Question(s) :

Néant.

9. Centre village – Aménagements extérieurs – Présentation des variantes

M. Dubail : Nous avons demandé des offres pour un mandat d'architecte paysagiste. Deux offres nous ont été proposées. Nous avons rencontré les bureaux pour leur exposer le projet, nos souhaits, etc. L'architecte-paysagiste mandaté (BAP Merian) a établi 2 variantes + 1 dernière variante travaillée regroupant les deux autres, que voici à l'écran + exposées contre les armoires de la salle plus à même de démontrer les détails car à l'écran, elles paraissent quasi identiques. M. Dubail en fait le bref compte-rendu. Ces plans sont consultables au bureau communal en cas de questions complémentaires.

Le sujet reste ouvert et les remarques ou idées de l'assemblée sont les bienvenues.



Question(s) :

M. Guy Brülhart : Les places de parc souterraines seront-elles payantes ?

M. Dubail : Oui selon les mêmes règles qu'à l'extérieur, 3 premières heures gratuites, ensuite payantes.

Personne ne s'étant pas annoncée : Le sol de la place de jeux sera en quelle matière ?

M. Dubail : Cela peut être des copeaux ou matière synthétique, mais il n'y a rien qui a été décidé. Il y a aussi le gravier, mais cela n'a pas été accepté.

M. Charly Brülhart : Où se trouvent les places de parc pour aller au restaurant ?

M. Dubail : Il y a 40 places de parc souterraines avec un ascenseur pour accéder directement au restaurant.

Mme Rose-Marie Brülhart : Le restaurant sera vraiment un restaurant ? Y'aura-t-il un tenancier ?

M. Dubail : Nous ne savons pas encore. Notre but est que ce lieu soit animé et ouvert. Nous ne savons pas encore comment nous allons procéder : un appel d'offres ou autres. Nous souhaitons avoir quelqu'un qui tienne les lieux et qui les ouvrent régulièrement. Voir si l'on trouve un restaurateur. Le seul avantage que nous avons c'est qu'étant donné que c'est la Commune qui a tout financé, il n'y a pas de pas de porte, il y aura un loyer raisonnable. Tout ceci sera à examiner en 2026.

Nous avons l'autorisation de construire ce volume. Il faut partir du principe qu'on a une unité d'accueil extrascolaire actuellement dans le bâtiment communal pour lequel on va élargir à nouveau les plages horaires, il faudra donc fournir les repas, il y a aussi les repas à domicile, tout ceci pourrait élargir le mandat du restaurateur et justifier l'existence dudit restaurant.

Mme Rose-Marie Brülhart : Mais le but serait quand même de remettre de l'animation au village de Billens, que ce soit convivial ?

M. Dubail : Oui bien entendu. Après tout est imaginable, cela peut-être quelque chose d'associatif qui n'ouvre que le week-end, ou autres. Vraiment à réfléchir en temps voulu.

M. Charly Brülhart : Vous avez expliqué qu'il fallait modifier le Plan d'aménagement pour pouvoir aménager un restaurant, qu'en est-il ?

M. Dubail : Nous avons le droit d'ouvrir ce restaurant s'il est lié à une activité économique sur site, raison pour laquelle je parle de l'unité d'accueil.

M. Andres Wirz : Concernant la place de jeux, y'aura-t-il également un toboggan ou une balançoire, quelque chose de très classique ? Car les enfants adorent ça.

M. Dubail : Il n'y a rien qui a été arrêté.

M. Helle : Il n'y a pas eu encore de proposition de la part des architectes. Les variantes présentent une globalité.

M. Raymond Jaquet : Si je regarde le plan, vous n'envisagez pas d'élargir le trottoir, notamment la partie la plus étroite qui est très dangereuse, aussi l'hiver ?

M. Helle : Il y a la possibilité de passer au travers de la future place. Leur idée était justement d'aménager des passages pour éviter que les gens doivent circuler le long de cette route.

M. Dubail : Le but est vraiment d'inciter les gens à emprunter la place plutôt que le trottoir longeant la route cantonale.

M. Guy Brülhart : Y'a-t-il une entrée et/ou une sortie ? Peut-on circuler sur la place ?

M. Dubail : Il n'y a aucun accès pour les véhicules sur cette place, sinon nous n'aurions pas aménagé un parking souterrain.

Personne ne s'étant pas annoncée : Y'aura-t-il des bancs ?

M. Dubail : Oui c'est prévu d'en installer à plusieurs endroits.

M. Helle : Ce qu'il faut préciser c'est que ces variantes représentent des idées générales, nous ne sommes pas encore dans le détail des aménagements.

M. Guy Brülhart :

- Le restaurant est-il sur un seul niveau ?
- L'aménagement de cette place dépendra du coût ?
- De combien disposez-vous ?
- Et après pour l'entretien ?

M. Dubail :

- Oui sur un seul niveau.
- Le montant budgétisé est de CHF 470'000.-.
- Pour l'entretien, nous avons prévu de mettre des vivaces ou toute autre végétation demandant un « minimum » d'entretien.

M. Andres Wirz : Par rapport aux arbres, l'idée de mettre des arbres fruitiers a été étudiée ?

M. Dubail : Non.

M. Dubail : Explique que pour alimenter les fontaines, il a été prévu d'aménager des récupérateurs d'eau de pluie par exemple.

M. Guy Brülhart : Cela veut dire que nous ne pourrons pas la boire.

M. Dubail : Montre sur le plan qu'il y aura un point d'eau potable.

M. Guy Brülhart : Avez-vous pensé au déneigement l'hiver ?

M. Dubail : Nous avons envisagé de faire une patinoire l'hiver (rires).

M. Florian Giroud : En termes de planning, il y a 2 mois de retard, mais en termes de finalité c'est prévu pour quand ?

M. Dubail : On espère pouvoir faire l'assemblée de décembre 2026 dans la salle, mais nous ne sommes pas convaincus. La dernière dalle (en-dessous de la salle) va être coulée en janvier 2026, la première semaine de février 2026 (à fin mars 2026 env.) est prévue pour les travaux de structure-charpente bois par l'entreprise Vial. Vous avez d'ailleurs pu constater que plusieurs chargements ont été stockés à différents endroits du village étant donné que les travaux auraient dû commencer il y a une semaine.

M. Dubail demande à l'assemblée si elle a encore des questions. Cette dernière n'en ayant plus, M. Dubail passe au point suivant.

10. Divers

Tour de table des membres de l'exécutif.

M. Claude Berset

Cimetière : Nous avons eu quelques difficultés avec les pavés au sol qui sont ajourés et qui de ce fait demandent énormément d'entretien. Nous allons étudiés la possibilité avec l'employé communal de les enlever et les replacer plus serrés.

Nous avons également pu constater que la prairie fleurie n'en est pas vraiment une, c'était plutôt du foin. Nous allons essayer d'y remédier, faute de quoi elle sera fauchée.

Déchetterie : Il est vrai que parfois l'Ecopresse tombe en panne, soit en raison de citoyens ne respectant pas les instructions (nombre de sacs, bourrage, etc..), soit pour cause(s) technique(s), mais pour information au mois de novembre 2025, nous avons eu 12'480 transactions, donc sachant qu'une transaction consiste pour la machine à l'ouverture-le pesage-la fermeture-la presse, la machine fonctionne plutôt bien.



Constructions : Il y a beaucoup de dossiers de construction qui nous prennent pas mal de temps, mais sinon rien de spécial.

Question(s) :

M. Brügger : Serait-il possible d'avoir un accès à la déchetterie pour les déchets verts, en dehors des horaires d'ouverture ? C'est un problème surtout l'été.

M. Berset : Si tout le monde joue le jeu pour le tri des déchets verts oui et ne pas retrouver d'autres déchets qui n'ont pas lieu d'être dans la benne. Nous pouvons bien essayer une fois et voir comment cela se passe. Plusieurs communes le font, mais elles reviennent en arrière en raison du non-respect. Mais il est vrai que les heures d'ouverture peuvent être contraignantes, d'où les pourparlers avec la Commune de Romont pour une collaboration, pour que par exemple les habitant-e-s de la Maula vienne à Billens, ce qui permettrait d'élargir les plages horaires.

Personne qui ne s'est pas annoncée : Où avez-vous trouvé votre nouvel employé de la déchetterie ? C'est une catastrophe. Vérifie-t-il vraiment le tri des déchets ?

M. Berset : Ce n'est pas une catastrophe, c'est une personne qui aime beaucoup parler avec les gens. Dans le tri des déchets, aucun souci ni de réclamations, c'est en ordre.

Après, ce n'est de loin pas facile de trouver une personne qui souhaite faire quelques heures à la déchetterie, car pas toujours évident. Par contre, s'il y a des personnes intéressées, qu'elles se manifestent.

Mme Marilyne Charrière : Merci tout d'abord pour l'installation d'une poubelle au cimetière. Par contre, est-ce possible d'en avoir une plus grande, car à certaines périodes, comme à la Toussaint, elle est vite pleine.

M. Berset : On mettra quelque chose en place lors de la Toussaint. Sinon on ne met pas, car une nouvelle fois, certaines personnes y mettent n'importe quoi à l'intérieur.

M. Chammartin

J'aimerais pour remercier les collègues du Conseil communal pour leur coopération et leur engagement à la bonne marche de la Commune. Un merci particulier à notre Administratrice des finances, Mme Italiano, qui va nous quitter, pour le travail effectué durant ces 4 ans et je lui souhaite plein succès pour son avenir. Je profite également pour souhaiter la bienvenue à notre nouvelle Administratrice des finances, Mme Pauline Grossrieder. Le message ne serait pas complet si je n'y associais pas également le personnel communal, Mesdames Lovati et Indermühle, Monsieur Mettraux, pour leur travail tout au long de l'année.

Je vous souhaite à tous ainsi qu'à vos familles un joyeux Noël, de belles fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2026.

Mme Donzallaz

La première chose concerne les années prochaines sur la question des services sociaux : ce que nous sommes en train de vivre maintenant c'est ce qu'on appelle une régionalisation des services sociaux. La nouvelle loi cantonale fait que les services sociaux sont amenés à se regrouper, donc en Glâne nous en avons trois : un sur les Communes de Rue/Ursy, un sur la Commune de Romont et un à Vuisternens-dt-Romont dont la Commune de Billens-Hennens fait partie et qui réunit les 11 communes restantes de la Glâne. Nous sommes en train d'étudier maintenant ce regroupement ainsi que la localisation de ce nouveau service sociale, nous nous battons assez ouvertement pour qu'il se trouve sur le site du Réseau Santé de la Glâne à Billens. Il y aurait des locaux qui seraient potentiellement disponibles. Nous trouvons cette solution intéressante car le site bénéficie de lignes de bus desservant le site, il y a également un pôle de soins sur place, il y aurait également le fait que les personnes qui sont au bénéfice de ces prestations peuvent se restaurer à la cafétéria si elles en ont besoin ou si elles sont dans l'attente.

En outre, plusieurs soins sont proposés sur le site. L'entente sociale intercommunale a pris position en demandant que cela soit sur le site de Billens et il y a une seconde proposition pour que les locaux actuels de Romont soient utilisés (mais en ville et bâtiment non adapté). Aucune décision prise dans l'immédiat, ce sera fait courant 2026.

Le second point concerne la livraison des repas à domicile : Je tiens à adresser mes remerciements envers les personnes qui effectuent les livraisons, pour leur temps, leur investissement et leur implication, donc merci Mado, Georgette, Jean-Jo, Maly, Françoise, Eliane. C'est aussi un appel à vous tous, car nous cherchons des personnes qui seraient disponibles pour faire les livraisons auprès des bénéficiaires de notre commune, qui à ce jour sauf erreur, sont au nombre de 3 personnes. Ce n'est pas un énorme travail, mais il faut être présent (selon un planning établi sur la base des disponibilités des livreurs), et il y a un petit défraiement en fin d'année ainsi qu'un repas de remerciement annuel. En cas d'intérêt, vous pouvez soit me contacter ou contacter le bureau communal.

Question :

Mme Françoise Reynaud : Pour le service social, cela veut dire que ce serait celui de Vuisternens-dt-Romont qui viendrait à Billens ?

Mme Donzallaz : Ce serait les 3 services, soit celui de Rue/Ursy, celui de Romont et celui regroupant les 11 autres communes y compris Billens-Hennens. Ce serait un grand pôle et c'est aussi ce qui est demandé par cette nouvelle loi, qui demande la régionalisation et l'ouverture d'un guichet familles pour la mise en place de prestations complémentaires pour les familles ; guichet familles également regroupé au même endroit.

M. Helle

Mobilité : Nous avons déjà parlé de la ligne de bus 479, je ne vais donc pas y revenir, sauf en cas de question(s).

Concernant l'arrêt de bus de l'hôpital que nous souhaitons aménager, pour pouvoir avoir un quai des deux côtés et également être aux normes concernant les personnes à mobilité réduite, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs qui l'établissement du dossier en vue de la mise à l'enquête. Il y a eu quelques allers-retours avec le Canton, mais la finalisation du dossier est en cours.

Ecoles : Il y a nos élèves qui sont maintenant réunis sur le site En Bouley à Romont pour les primaires jusqu'en 6H, les 7H et 8H restant à l'école en ville, tout se passe bien au niveau de ce changement.

AES – Accueil extrascolaire : Cette année, nous fonctionnons avec un accueil toujours présent à Billens avec des horaires de fin de journée et pour les mercredis après-midi, et pour l'année 2026-2027, l'idée c'est de revenir un peu en arrière en ouvrant potentiellement toutes les plages horaires dès 4 enfants inscrits, ce qui permettrait de faire le point sur les inscriptions sur les deux sites + subventionner les enfants qui vont à l'AES à Romont. La situation sera réévaluée en temps utile.

Questions :

M. Andres Wirz : Vous avez parlé de l'arrêt de bus à l'hôpital, mais qu'en est-il de celui vers l'église ?

M. Helle : Nous sommes également en étude pour celui de l'église, mais on avait privilégié celui de l'hôpital car il y a de nombreux usagers qui vont au RSG ou au Home de Billens. Donc projet à venir.

M. Bernard Jorand : C'est à l'essai ces navettes de bus ?

M. Helle : C'est par période de 2 ans, donc nous sommes engagés jusqu'à fin 2026, ensuite à voir pour la suite. C'est sûr qu'il y a de bonnes chances que cela reste sur la durée surtout du côté de Romont qui utilise cette ligne pour les élèves qui vont à Romont.



Personne ne s'étant pas annoncée : Combien d'élèves en primaires ?

M. Helle : 70.

M. Sugnaux

Entretien des bâtiments : cela suit son cours. Il y a toujours des petites réparations à effectuer, mais nous gérons avec la collaboration de notre employé communal, M. Mettraux, ou avec des entreprises.

Routes : c'est un sujet toujours assez sensible, on utilise tous les routes on a tous besoins des routes. Au niveau des routes, cette année nous avons fait 3000 m. de pontage, entretien de la montée de l'hôpital (mauvaises herbes trottoir), une partie des réparations à Hennens. Nous allons essayer de faire chaque année quelques réparations/entretiens des routes communales. Nous n'avons pas forcément de gros travaux sur nos routes. Nous sommes conscients par rapport au Chemin du Riau qui sera à réfectionner, mais nous attendons la fin des différents chantiers aux abords.

Service de déneigement : Nous avons une équipe qui fonctionne et qui fait de son mieux. Nous ne pouvons pas être partout en même temps.

Question :

M. Guy Brülhart : Est-ce que pour le quartier ici, il y aurait possibilité de faire installer un sens unique ?

M. Sugnaux : Ce sont des réflexions et des études à avoir à l'avenir, une fois la construction du Centre village terminée.

M. Guy Brülhart : Au niveau des gargouilles le long des propriétés, lorsqu'il y a des feuilles dessus, est-ce aux privés de les nettoyer ou à la commune ? Vous payez un employé communal mais je ne l'ai jamais vu faire dans le quartier de la Petite-Croix.

M. Sugnaux : C'est comme les épines que nous avons là sur les places de parc, qui fait quoi ? Quant à notre employé communal, oui il fait régulièrement et à nouveau, du mieux qui peut. Les feuilles tombent tout le temps.

M. Guy Brülhart : Je lui ai posé la question et il m'a répondu que c'était mon problème.

M. Sugnaux : C'est une fois par année que les feuilles tombent, je pense que chacun peut faire un petit effort et y mettre du sien. Je prends note mais je n'accepte pas de grosses remarques concernant notre employé communal car il fait un job phénoménal.

M. Daniel Bühler : J'ai une question qui n'a pas de prise directe avec la commune, mais concernant la place de gare, au niveau des bus, savez-vous si la Commune de Romont a envisagé de l'aménager ?

M. Sugnaux : Oui, il y a un gros projet de prévu.

M. Dubail : Projet très ambitieux, car il est prévu, entre autres, de déplacer l'ensemble du parking situé côté Billens. C'est un projet qui va prendre du temps.

M. Daniel Bühler : Il y a l'entreprise Pittet qui allume chaque matin des spots lumineux très forts, cela m'étonne assez qu'ils puissent faire ceci.

M. Raymond Jaquet : Je reviens sur la rte d'Hennens. Il y a 10 ans, vous aviez un comptage des véhicules ainsi le contrôle de vitesse, lors duquel il y a eu de très grosses surprises concernant le dépassement du 50km/h. Aujourd'hui, cette route est une route de transit, qui sert notamment aux gens de Sviriez ou aux vaudois pour éviter les bouchons de Romont, c'est de la folie. J'étais en train de refaire le balcon de la ferme, en 20 minutes j'ai compté 42 véhicules, à une heure de pointe. Mais ce devient dangereux car il y a des jeunes familles installées, avec de jeunes enfants qui vont à pied pour aller prendre le bus, et les gens roulent trop vite sur cette route. Vous mettez un radar tout en haut, mais mettez-le au milieu de la route d'Hennens, car vous serez surpris.

La vitesse des véhicules qui empruntent cette route est impressionnante et nous avons de la chance qu'il n'y ait pas déjà eu d'accidents. Il y a beaucoup de personnes qui s'y promènent.



M. Sugnaux : Nous sommes conscients de la problématique de certaines routes sur le territoire et nous nous attelons à trouver des solutions.

M. Jean-Pierre Demierre : Je souhaitais juste faire une remarque. Si la liaison du chemin des Eires n'avait pas été faite, les voitures ne circuleraient pas. C'est-à-dire que le bout du virage pour aller à l'Ecureuil, c'était prévu de ne pas le goudronner. Si ce bout n'avait pas été goudronné, il n'y aurait personne sur cette route.

M. Pichonnat

On arrive à bout touchant avec le quartier du Riau. On va passer la caméra et procéder au nettoyage des canalisations.

Bouclage du réseau d'eau potable et seconde liaison à Romont : Le projet a été établi par le bureau Ribl Ingénieurs, qui a préparé le dossier en vue de la mise à l'enquête. Les conventions ont été signées avec les propriétaires de parcelles touchées par les travaux, il reste celle de l'armée qui est en cours. La mise à l'enquête aura lieu début 2026.

Question :

M. Jean-Pierre Demierre : Est-ce que l'eau potable de Billens est toujours non potable ?

M. Pichonnat : Nous avons une toute petite partie qui est potable et le reste est en décharge. Les analyses sont suivies, mais il y a toujours du chlorothalonil. Mais nous avons une bonne partie de l'eau par le Réseau Santé de la Glâne.

M. Dubail : Je tiens à remercier mes collègues pour le travail effectué tout au long de l'année, tout s'est bien passé, comme les 4 années précédentes. Nous allons débiter la dernière année qui va durer 3 mois et quelques jours, et nous repartirons avec une nouvelle équipe, car vraisemblablement qu'il n'y aura pas tout le monde qui va se représenter.

Je remercie également les collaboratrices administratives, et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux participants à l'assemblée et vous invite à venir partager le verre de l'amitié.

L'assemblée communale est levée à 22h11.

Le Syndic

La Secrétaire

Florian Dubail

Alexandra Lovati



Annexe 1 – Rapport de la Commission financière (point 3.2 tractanda Assemblée communale du 09.12.2025)

Rapport de la commission financière – Assemblée du 9 décembre 2025

Budget du compte de résultats 2026 (point 3 du tractanda)

Monsieur le syndic, madame la conseillère, messieurs les conseillers, chers citoyennes, chers citoyens.

La commission financière s'est réunie le 19 novembre et a analysé les documents reçus puis a rencontré le conseil communal le 1er décembre afin d'éclaircir et comprendre l'ensemble des éléments du budget 2026.

Lors de l'examen du budget de fonctionnement, et par rapport aux comptes 2024, la CF relève les points suivants :

- Les charges liées à l'enseignement primaire et secondaire augmentent de 12%
- Les charges concernant la santé augmentent de 15%
- Les charges relatives à la prévoyance sociale augmentent d'environ 15%
- Les charges des transports publics augmentent de 30%
- Les impôts sur le revenu sont annoncés en augmentation d'environ 25%, en cohésion avec l'augmentation de la population à venir.

Ainsi le budget 2026, est présenté avec un excédent de charge de CHF. 102'196.93.

La commission financière conseille à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement tel que présenté ce soir.

La commission financière remercie le conseil communal ainsi que l'administratrice des finances pour leurs collaborations lors de l'analyse du budget.

Billens, le 9 décembre 2025

Au nom de la commission financière,


Louis Rouiller



COMMUNE DE BILLENS-HENNENS

Annexe 2 – Point 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée communale du 9.12.2025

PLAN FINANCIER 2025-2030 COMMUNE BILLENS-HEINENS											
Mis à jour le 1er décembre 2025		Evolution moy / prév		2026		2027		2028		2030	
		charges	produits	charges	produits	charges	produits	charges	produits	charges	produits
CHARGES		8.61%	2.50%	7.23%	8.93%	7.15%	7.07%	1.50%	1.50%	2.50%	1.50%
PRODUITS		5.65%	1.50%	4'177'175	4'084'707	4'475'836	4'373'639	4'587'732	4'702'425	4'819'986	4'940'465
(charges hors attribution aux réserves et amortissements supplémentaires)											
ADMINISTRATION											
Aménagement bureau communal	666'16.00 CHF	3.00%	2022								
	35'272.00 CHF	3.00%	2024					0	0	0	0
	40'193.10 CHF	10.00%	2024								
	Centre Village - projet										
Centre Village - 41' & réalisation	7'000'000.00 CHF	2.00%	2025-26					5'000	5'000	150'000	5'000
Panneaux photovoltaïques	100'000.00 CHF	5.00%	2024-26								
ORDRE PUBLIC											
ENSEIGNEMENT ET FORMATION											
C.O. Glâne Agrandissement/Transf.											
Ecole primaire								21'000	21'000	21'000	
CULTURE ET LOISIRS								0	0	0	0
Pl. Multisports	46'1974.00 CHF	3.00%	2022-23								
TRANSPORTS ET COMMUNICATION											
Kubota	27'000.00 CHF	10.00%	2022								
Refectoire route d'Hennens	286'16.00 CHF	2.50%	2024					0	0	0	0
Pl. Parcs ch. des Planches	70'000.00 CHF	2.50%	2024					0	0	0	0
Réf ch. des Planches	132'812.00 CHF	2.50%	2024					0	0	0	0
Réf ch. des Fâles	327'208.00 CHF	2.50%	2022					0	0	0	0
Mise en conf. Arrêt de bus	100'000.00 CHF	2.50%	2026						2'500	2'500	
PROTECTION ET AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT											
Pompe à chaleur FC local FC	43'000.00 CHF	3.00%	2023								
Collecteur EU Le Riau	110'000.00 CHF	1.25%	2024					3'250	3'250	3'250	
Aménagement EC Le Riau	75'000.00 CHF	1.25%	2024					940	940	940	
Réseau d'eau	580'000.00 CHF	1.25%	2025					7'250	7'250	7'250	
Collecteur EU "Les Fâles"	160'000.00 CHF	1.25%	2022								
FINANCE ET IMPOT											
Centre village - emprunt	6'500'000.00 CHF	1.50%	2025-26					0	0	0	0
Réseau d'eau	500'000.00 CHF	1.50%	2024-26					0	0	0	0
								150'000	150'000	150'000	
PATRIMOINE FINANCIER											
Amortissements comptables											
Centre village											
TOTAL DES FRAIS ET PRODUITS FINANCIERS											
				0	0	0	0	37'440	155'000	189'940	155'000
TOTAL DES CHARGES											
				4'177'175	4'084'707	4'475'836	4'373'639	4'625'172	4'594'244	5'009'926	5'130'425
TOTAL DES PRODUITS											
				11.96%	0.03%	7.15%	7.07%	3.34%	5.04%	2.40%	1.45%
		5.91%	4.23%								
Excédent de charges ou de produits											
				-52'468		-102'197		-30'928		-281'566	-333'404
				-2.21%		-2.28%		-0.67%		-5.62%	-6.50%



Aux citoyennes et citoyens
des 15 communes membres,
aux Conseils généraux des communes
de Gibloux, Romont et de Siviriez,
de l'Association du Bassin Versant
de la Glâne et de la Neirigue

Orsonnens, le 20 octobre 2025

Approbation des statuts de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

Madame, Monsieur,

Préambule Ensemble pour une gestion plus forte et plus durable

Aujourd'hui, la gestion du domaine des eaux, en particulier les eaux usées sur notre territoire est assurée par deux associations intercommunales regroupant les 15 communes du bassin versant. L'ABVGN s'occupe entre autres de l'ensemble des démarches pour le futur.

Cette organisation a bien fonctionné jusqu'ici, mais les défis techniques, environnementaux et financiers actuels exigent une vision commune et une structure unifiée.

Une seule structure permettra une meilleure coordination de tout le réseau avec des décisions claires et une planification commune pour tout le bassin versant.

Moins d'administration, des achats groupés, du matériel partagé devrait permettre de réduire les coûts de fonctionnement.

Une équipe technique unifiée garantit une expertise renforcée, des interventions plus rapides et une meilleure sécurité pour toutes les communes.

Face aux enjeux climatiques et environnementaux, une seule association permettra de protéger nos ressources et de planifier des investissements durables pour les générations futures.

Toutes les communes bénéficieront d'un service de qualité équivalente. Cette démarche repose sur l'entraide, l'équité et la solidarité entre territoires voisins.

C'est la raison pour laquelle, l'ABVGN se fait un plaisir de vous transmettre les nouveaux statuts de trois Associations (AEGN/AIMPGPS/ ABVGN) en une Association ABVGN.

1. Bref historique

Dès le début des années 90, la qualité des eaux superficielles s'est considérablement améliorée grâce à la construction des stations d'épuration (STEP). Les STEP actuelles de la région ont été construites, selon les normes de l'époque.

Les organisations intercommunales en place sont ;

Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue (AEGN), regroupant 7 communes, après les fusions.



Avec la station d'épuration d'Autigny

Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Moyen Pays de la Glâne et des Communes de la Paroisse de Sâles (AIMPGPS), regroupant 8 communes, après les fusions.



Avec la station d'épuration de Romont

Les STEP de Romont et Autigny doivent investir prochainement afin d'assainir leurs ouvrages, et augmenter leur capacité de traitement en raison du développement démographique et industriel des 15 communes membres.

2. Législation

Entrée en vigueur le 1er janvier 2011, la loi sur les eaux demande une gestion globale des eaux à l'échelle régionale, c'est pourquoi, après consultation, la délimitation des bassins versants (BV) a été fixée par le Conseil d'Etat en 2014.

La mise en vigueur de ladite législation sur le plan régional, fut la création d'une nouvelle Association intercommunale. C'est en juin 2022, que se déroula l'assemblée constitutive de l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).



Avec comme tâches principales l'application du plan sectoriel de la gestion des eaux et l'élimination des micropolluants

Le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) fait mention des réflexions et des lignes directrices du futur. Dans le domaine du traitement des eaux usées, le Service de l'environnement (Sen) élabore une planification cantonale de l'épuration des eaux usées. La tendance nationale évolue en la matière vers une diminution du nombre des stations d'épuration (STEP), un regroupement de celles-ci vers des entités plus importantes permettant, en général, d'aboutir à une meilleure professionnalisation de leur exploitation et à des économies d'échelle. Par ailleurs, le vieillissement des infrastructures d'épuration et le renforcement des exigences de rejet, avec notamment l'élimination des micropolluants, placent les gestionnaires de STEP dans un contexte où des investissements, souvent conséquents, doivent être consentis dans un avenir proche. Dans ce contexte, de nombreuses études ont été réalisées afin de planifier la régionalisation de l'épuration des eaux du bassin versant Glâne-Neirigue et des STEP d'Autigny et Romont.

3. Organisation régionale

L'application du plan sectoriel de la gestion des eaux et plus particulièrement le développement des infrastructures ont fait en sorte qu'une analyse de rationalité a été entreprise par l'ABVGN. Il en résulte ce qui suit :



L'ABVGN en qualité d'organisation faitière, assume le Lead pour l'ensemble des démarches, concernant le futur.

Les deux autres Associations (AEGN/AIMPGPS) assurent l'exploitation de leur STEP respective.

Dans le domaine des investissements, elles se limitent au strict nécessaire à la bonne marche des installations spécifiques.

4. Projets principaux

Pour des questions notamment financières et topographiques, le choix s'est porté sur la construction d'une STEP unique régionale à Autigny qui permettra de recevoir et traiter les eaux usées de la STEP de Romont de manière conforme à l'état de la technique actuelle pour les 50 prochaines années.

Dans le cadre de la régionalisation du bassin versant Glâne-Neirigue, l'ABVGN sera responsable de la réalisation et de l'entretien de trois projets principaux :

- Future station d'épuration régionale
- La mise en place d'un collecteur de raccordement entre la STEP de Romont et celle d'Autigny
- La transformation de la STEP de Romont en station de pompage (STAP).

Situation de l'avancement des travaux à ce jour :

- Le dossier demande préalable pour l'implantation de la nouvelle STEP régionale, est auprès des Services de l'Etat ;
- Le dossier demande préalable pour le collecteur Romont-Autigny a été analysé par les Services de l'Etat. A ce jour il est de retour, avec diverses conditions, dont il en sera tenu compte pour l'élaboration du dossier final de mise à l'enquête ;
- Le dossier transformation de la STEP de Romont en STAP (station de pompage) est en cours d'élaboration.

5. Modèle d'organisation

Le Comité de Direction (CODIR) de l'ABVGN, a fait une réflexion sur le dés-enchevêtrement des tâches entre les trois Associations (ABVGN / AEGN / AIMPGPS) et la justification de trois associations à ce jour pour le Bassin Versant Glâne -Neirigue.

La résultante est la suivante :

Il existe différents modèles d'organisation. Celui retenu par l'ABVGN, est la reprise du personnel et des installations des deux autres associations (AEGN / AIMPGPS) et d'intégrer le tout dans l'ABVGN avec adaptations des statuts existants à ce jour.

L'avantage ; l'Association existante l'ABVGN, couvre l'entier du territoire des 15 communes membres. De plus, cette forme est la plus indiquée lorsque la collaboration intercommunale porte sur des engagements, notamment financiers, importants et durables.

Cette nouvelle structure commune a pour objectif :

- . de renforcer la cohérence de nos actions,
- . d'optimiser les ressources financières et humaines,
- . de garantir une meilleure visibilité pour nos partenaires institutionnels, dont vos communes,
- . intégrer l'ensemble des charges et produits des trois structures actuelles,
- . veiller à maintenir la continuité des prestations.

Dans le but de répondre aux objectifs ci-dessus, le CODIR de l'ABVGN, propose ce jour, aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux membres des Conseils généraux, les statuts qui ont été acceptés lors de l'Assemblée Extraordinaire des Délégué-e-s du 2 octobre 2025, à votre approbation.

6. Conclusion

L'adoption de ces nouveaux statuts constitue une étape essentielle dans la consolidation de notre coopération intercommunale. Elle témoigne de la maturité, de la cohérence et de la vision partagées qui unissent nos 15 communes autour d'un même projet de territoire.

Ensemble, nous affirmons notre volonté d'agir avec efficacité, solidarité et ambition pour le développement durable et équilibré de notre communauté. C'est un engagement fort pour l'avenir, au service de tous nos habitants et de toute une région.

Au nom du Comité de Direction

Le Président



Georges Python

La Secrétaire



Marie-Eve Bifrare

ANNEXES :

- Statuts
- Présentation



**Message à l'intention des Assemblées communales et Conseils généraux
des communes membres de l'association**

Mesdames, Messieurs,

Réunis en séance le 8 octobre 2025, les délégué-e-s des communes membres des Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts de l'association qui leur a été proposée.

Cette démarche initiée par le Comité de direction est dictée par les besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013, lesquels ne permettent plus de répondre de manière efficiente à ses objectifs opérationnels, notamment.

Les modifications porteront sur les éléments essentiels suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption - Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

Il s'agit-là d'une révision partielle des statuts qui concerne néanmoins des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent notre association.

Par conséquent, et conformément aux dispositions légales en vigueur, il est nécessaire que l'ensemble des assemblées communales et des conseils généraux, à leur tour, valident cette proposition de modification des statuts.

A cette fin, les statuts soumis et approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s le 8 octobre dernier sont joints à ces lignes.

Châtel-St-Denis, le 21 octobre 2025